

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/62

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
13/06/2025
Date d'affichage
Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 19 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (20) : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Alain MAZZONI - Jean Marc MATTEI — François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI -

Pouvoirs (4) : Joseph GALLETI donne pouvoir à V.BRUSCHINI – Maria GAROBY donne pouvoir à M.MASSONI - Christophe GRAZIANI donne pouvoir à B.GRAZIANI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à PA PASQUALINI –

Absents (13) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Affectation définitive des résultats 2024

MONSIEUR Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Par délibération 2025-32 du 08 avril dernier, le Conseil Communautaire a procédé à une reprise anticipée des résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes dans son Budget Primitif 2025.

Après l'approbation du Compte financier unique 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte financier unique 2024 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20250619-2025-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2025
Publication : 20/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



BUDGET PRINCIPAL :

M57

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2024	16 812 573,64	18 860 674,06	2 048 100,42
	DE Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du BP 2024)		9 265 797,57	9 265 797,57
	Résultat à affecter			11 313 897,99

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2024	2 309 747,02	1 288 176,96	- 1 021 570,06
	Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du BP 2024)		1 980 210,52	1 980 210,52
	Résultat à affecter			958 640,46

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
RESTES A REALISER AU 31/12/2024	Fonctionnement			
	Investissement	20 842,23		- 20 842,23

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
REPORT DEFINITIF	Affection à l'investissement (compte 1068)			
	Report en Fonctionnement			+ 11 313 897,99
	Report en Investissement			+ 958 640,46

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Pour rappel l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 11 313 897,99 € et un excédent d'investissement reporté de 958 640,46 €. L'affectation du résultat définitif est conforme à l'affectation par anticipation. Il n'y a donc pas de régularisation des crédits à prévoir.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

M49 EAU

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2024	4 820 634,07	5 068 552,24	247 918,17
	DE Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du BP 2024)		940 121,81	940 121,81
	Résultat à affecter			1 188 039,98

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2024	1 230 946,81	949 265,72	- 281 681,09
	Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du BP 2024)		1 438 046,25	1 438 046,25

Résultat à affecter		1 156 365,16
---------------------	--	--------------

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
RESTES A REALISER AU 31/12/2024	Fonctionnement		
	Investissement	73 276,83	- 73 276,83

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
REPORT DEFINITIF	Affectation à l'investissement (compte 1068)		
	Report en Fonctionnement		1 188 039,98
	Report en Investissement		1 156 365,16

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Pour rappel l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 1 188 039.98 € et un excédent d'investissement reporté 1 156 365.16 €. L'affectation du résultat définitif est conforme à l'affectation par anticipation. Il n'y a donc pas de régularisation des crédits à prévoir.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

M49 ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à 2024	4 270 679,87	4 673 659,14
	Résultat antérieur reporté (Ligne 002 du BP 2024)		328 658,11
	Résultat à affecter		731 637,38

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à 2024	3 607 688,27	5 422 113,52
	Résultat antérieur reporté (Ligne 001 du BP 2024)	1 409 822,36	- 1 409 822,36
	Résultat à affecter		404 602,89

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
RESTES A REALISER AU 31/12/2024	Fonctionnement		
	Investissement	232 369,51	- 15 300,00

	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
REPORT ANTICIPE	Affectation à l'investissement (compte 1068)		
	Report en Fonctionnement		731 637,38
	Report en Investissement		404 602,89

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Pour rappel l'affectation par anticipation prévoyait un excédent de fonctionnement reporté de 731 637.38 € et un excédent d'investissement reporté de 404 602.89 €. L'affectation du résultat définitif est conforme à l'affectation

par anticipation. Il n'y a donc pas de régularisation des crédits à prévoir.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- Adopte définitivement l'affectation des résultats 2024 au Budget Principal et des Budgets Annexes comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Jean DOMINICI